

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1057

Artikel: Conseil des États : laboratoire romand
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La sortie des sortantes

(pi) Sale journée pour les femmes romandes que ce 20 octobre. Au-delà de la perte du seul siège féminin romand au Conseil des Etats par Yvette Jaggi, le recul des femmes francophones est net au Conseil national.

Il est toutefois plus que compensé par les gains alémaniques.

En Valais, la non-réélection de Rosemarie Antille était sinon prévue, du moins prévisible: en manœuvrant son parti pour être porté sur la liste des candidats, le conseiller d'Etat radical Bernad Comby partait gagnant. Et personne n'imaginait que le président de Martigny, Pascal Couchepin, ne serait pas réélu. Ce n'était donc que Rosemarie Antille, arrivée en cours de législature pour remplacer Hubert Bonvin, qui pouvait faire les frais de la présence de ces deux poids lourds. La candidature de Bernard Comby ne visait qu'à satisfaire ses propres ambitions: le second siège radical n'était pas menacé au point qu'il faille faire appel à lui pour le sauver et en gagner un troisième n'était pas un scénario sérieusement envisagé. En fait, Comby prépare de cette manière son retrait prochain du gouvernement et plutôt que de rester quelques années sans mandat politique, il a préféré cumuler ses fonctions de magistrat cantonal et d'élus fédéral, sa collègue de parti dût-elle en faire les frais.

Avec deux femmes sur sept, le Valais pouvait se vanter d'une représentation féminine au-dessus de la moyenne suisse (14,5%). Il retombe aujourd'hui à zéro, puisqu'en plus de la députée radicale, c'est aussi Monique Paccolat, PDC, qui n'est pas réélue, au profit de son collègue Simon Epinay, nouveau venu.

• Même scénario à Fribourg, où Elisabeth Déglise, sortante et PDC elle aussi, est largement distancée par Joseph Deiss, qui devance son suivant de près de 9000 voix; l'ex unique élue fribourgeoise se retrouve en fait en quatrième position, les trois premiers étant tous des nouveaux venus sur la scène fédérale. Le fait donc que le PDC ait perdu un siège n'est pas la cause de la non-réélection de M^{me} Déglise puisqu'elle n'arrive même pas première des viennent-en-suite.

A partir de ces deux exemples, le constat est double: c'est l'éviction de trois femmes, dans des partis bourgeois. Mais c'est aussi le remplacement de sortantes par des nouveaux, comme si les affaires cantonales, niveau où se sont fait connaître les gagnants, offraient une

meilleure publicité qu'un siège à Berne.

• Le gain d'un fauteuil socialiste et féminin à Genève, qui avait une députation entièrement masculine, est probablement dû en partie à la présence de deux listes socialistes, une pour les femmes et une pour les hommes. La liste féminine a remporté un joli succès, puisqu'elle totalise près de 10% des suffrages. Mais même à gauche, les comportements restent favorables aux mâles, les hommes socialistes emportant, eux, 16,7% des suffrages. Il n'en reste pas moins que l'opération est très bénéfique pour le parti. Il y a quatre ans, il obtenait 18,8% des suffrages, contre 26,6% aujourd'hui, les deux listes con-

CONSEIL DES ÉTATS

Laboratoire romand

(ag) Si l'on considère que le système majoritaire par sa nature même amplifie les oscillations électorales, le glissement à droite en 1991 est évident. Il joue au détriment des socialistes et au bénéfice du centre-droit traditionnel; ces partis poujadistes qui bénéficient eux de la proportionnelle, voir l'élection au Conseil national, ne sont pas en mesure d'intervenir dans cette bataille où s'affrontent des notables, à l'exception peut-être de la ligue tessinoise. La quasi-exclusion de la gauche socialiste du Conseil des Etats va créer un malaise institutionnel. En Suisse romande, à Genève, Neuchâtel, Vaud ou Jura, tous les cas de figure électoraux étaient joués.

A Genève, regroupement de la gauche sur un candidat unique, comme à Neuchâtel où intervenait un conseiller d'Etat socialiste, fort bien agréé par les milieux économiques. Chez les Vaudois, en revanche, quatre candidats se partageaient l'électorat de gauche. Le Jura connaît, quant à lui, l'application de la proportionnelle.

Aucune de ces formules ne s'est révélée favorable. Au-delà de la personnalité

fondues. Revanche des femmes donc à Genève où par ailleurs un nouveau venu, le défenseur des locataires Nils de Dardel, prend la place d'un sortant, René Longet. Ce succès des femmes socialistes genevoises sera certainement analysé dans les autres cantons; il tendrait à conforter celles qui estiment devoir partir seules au combat pour progresser. Optimisme qui doit toutefois être tempéré par des scores moins brillants des listes féminines bernoise et zurichoise.

• Dans le canton de Vaud, les femmes seront toujours trois sur dix-sept. La socialiste démissionnaire Françoise Piteloud ne sera certes pas remplacée par une femme (le nouveau sera le conseiller d'Etat Pierre Duvoisin qui, comme Bernard Comby en Valais, prépare sa «retraite»). Mais la députation bourgeoise se féminise avec l'arrivée de la libérale Suzette Sandoz.

• Notons encore que Jura et Neuchâtel ont une représentation exclusivement masculine, qu'il s'agisse de la précédente législature ou de celle qui a débuté avec ces élections. ■

des candidats, le phénomène a un caractère général. Il faut considérer comme des cas à part Fribourg et Valais, en ballottage, où interviennent le bilinguisme cantonal et les divisions du parti démo-chrétien.

La multiplicité des candidatures de gauche, contrairement à ce qui a été écrit souvent, ne favorise pas le ballottage à moins que des électeurs abstentionnistes soient ainsi invités à voter ou que soient provoqués des votes croisés avec le centre.

En revanche, elles ont l'inconvénient d'affaiblir la candidature la plus forte. Yvette Jaggi en a fait l'expérience. Malgré une incontestable usure du pouvoir au niveau communal, son score (35%) reste élevé compte tenu de l'électorat du Parti socialiste (23%) et ne représente qu'une perte de 2,5% par rapport à la victorieuse percée de 1987. Inversement on constatera que le candidat libéral n'a progressé que de 2,8%. Certes cela représente quelque 3500 voix, mais ajoutons que le Parti démocrate-chrétien qui dispose d'un potentiel de quelques 4000 voix avait, il y a quatre ans, refusé de participer à l'Entente.

Rien qui permette de titrer à la une, comme le fait *24 Heures*, avec une Schadenfreude non dissimulée «déroutée» d'Yvette Jaggi. La qualité de son travail de parlementaire fédérale demeure, d'ailleurs, incontestée. ■